

SEMINAIRE DE FORMATION SUR LES DETTES ILLEGITIMES, LEURS IMPACTS ET LES ALTERNATIVES

COMMUNICATION

QUELLE ALTERNATIVE AU SYSTEME DE MICROCREDIT ? UNE EXPERIENCE CONCRETE DU C.A.D.D BENIN

Présente par :

Madame Emilie ATCHAKA

Présidente du C.A.D.D

QUELLE ALTERNATIVE AU SYSTEME DE MICRO-CREDIT ? UNE EXPERIENCE CONCRETE DU C.A.D.D BENIN

INTRODUCTION

Au Bénin, les femmes du réseau féminin ont mis en place un système d'épargne et de crédit autogérer par elles-mêmes.

Pourquoi ce système ? :

Après la première et la deuxième étape du P.A.S au Bénin en 1987, beaucoup de femmes et d'hommes se sont retrouvés sans travail. Ces femmes sont obligées d'aller vers les institutions de microcrédit en place. Mais très vite ces femmes sont rejetées à cause des conditionnalités.

Création du système d'épargne et de crédit autogéré

Devant ces difficultés, elles se sont mobilisées pour transformer la tontine traditionnelle qu'elles faisaient, en épargne. Suite à cela, elles ont créées un groupe de quarante (40) femmes.

Ensuite, elles se sont fixé un montant d'adhésion qui est de 1500F par membre et 1000F pour part sociale : le total de cette somme constitue un capital de départ pour le groupe et toutes les quinzaines elles se réunissent pour épargner selon leurs capacités financières

Au bout de trois mois elles ont commencées par octroyer des crédits.

Pourquoi la création de ce système autogéré

Ce système d'épargne et de crédit autogérer par les femmes n'est pas créé pour faire du Profit, mais c'est une base sociale d'entraide et de solidarité qui permet aux femmes de mieux s'organiser autour de leurs difficultés.

Quel est le taux d'intérêt appliqué

Le taux d'intérêt est à 1% dégressif ce qui fait 13% l'an. Ces taux servent à rémunérer les épargnes, les personnes qui font le travail avec nous et à faire la formation.

Les outils de gestions
Les carnets d'Epargne
Les fiches d'Epargne
Les reçus d'Entré et de sorti.

EN CE QUI CONCERNE LES ORGANES :

Nous avons :

- 1- L'Assemblée générale qui est l'instance suprême de décision
- 2- Le conseil d'administration
- 3- Le comité de crédit
- 4- le Comité de surveillance

A coté de ces organes nous avons une équipe technique qui nous vient en appui.

Le Comité de crédit à pour rôle d'étudier la demande de crédit, voir la faisabilité et la rentabilité de l'activité.

Le Comité de surveillance assure le suivi de l'activité et collecte toutes les difficultés que les bénéficiaires rencontrent dans l'exercice de leurs activités. Tout ce travail est reversé au conseil d'Administration.

Ce travail permet au CA de planifier des formations pour permettre aux femmes qui ont obtenues des crédits de sortir de ces difficultés. Après l'étude du dossier la formation est obligatoire avant l'obtention du crédit. Cette formation permet aux femmes de mieux gérer leurs activités de pouvoir garder les clientèles et de bien garder son cahier de comptabilité et de stockage des produits.

Les personnels

Nous avons :

- Une gérante
- Une caissière
- Un comptable
- Un secrétaire
- Un coursier comme personnels du CADD.

RESULTATS :

A travers la formation que les femmes recevaient, cela a fait renaître en elles toutes les capacités et la volonté de lutte qui étaient cachées en elles.

Ce qui a permis aux femmes au bout de vingt (20) de lutte d'avoir ce mouvement de réseau féminin dénommé CADD à pour effectif plus de quatre mille femmes.

Pendant une vingtaine d'années de lutte contre la précarité par le système autogéré par les femmes, les changements induit sont de divers niveaux :

1. Au plan organisationnel :

-Une meilleure organisation du réseau d'associations qui a résisté aux différentes crises de transformation avec une augmentation des effectifs des femmes membres chaque année.

-Appropriation des tâches de mobilisation, d'animation et de gestion associative par les femmes leaders.

-Nous avons créé une Banque des femmes qui est ouvert à toute la population depuis deux ans.

2. Au plan économique

La mobilisation des ressources locales sous forme d'épargne, a conduit au financement solidaire de leurs activités, à la création et gestion d'un système d'épargne et crédit, à la création et gestion de groupements d'intérêt économique ou de pré coopératives de production ou de commercialisation.

3. Au Plan Social

Les soutiens moral et financier en cas d'événements heureux ou malheureux, appuis au règlement des litiges conjugaux ou familiaux ect.

L'action du CADD a permis de réduire certaines inégalités entre époux : les violences physiques ont cessé

L'apparence au réseau constitue un élément de respect des femmes dans les ménages.

4. Au plan culturel :

Les femmes du C.A.D.D animent des groupes folkloriques de dance et théâtre.

5. Au plan politique :

Les femmes du C.A.D.D se font élire dans les instances de décision de leur quartier et participent activement aux activités.

Au niveau des luttes :

-Le C.A.D.D participe et organise ou Co-organise des campagnes de plaidoyer sur les questions de frontière (recasement, ouverture des voies, attribution des domaines pour les places du marché, litiges domaniaux...) au sein de leurs localités.

-le C.A.D.D travaille également sur les problématiques Dette au niveau public et privé et leur impact sur la vie de la femme.

Le CADD travaille sur les questions des violences faites aux femmes et aussi dans le domaine de l'accaparement des terres.

Le C.A.D.D a aujourd'hui son propre siège.

Au plan national le CADD est reconnu comme première force de mobilisation lors des manifestations publiques.

Le CADD est membres de plusieurs réseaux sur le plan national et international

LES DIFFICULTES RESSENTES

La loi N°2012-14 du 21 Mars 2012 PORTANT REGLEMENTATION DES SYSTEMES FINANCIERS DSETRALISES EN REPUBLIQUE DU BENIN. Cette loi

Depuis 2013, tous les pays de l'Afrique de l'Ouest sont soumis à des lois de réglementation des S.F.D (Système Financier Décentralisé). Pour son application,

Au Bénin il y a une enquête commandité par l'état qui est de faire un état des lieux de toutes associations et entreprises qui travaillent dans le domaine, ce qui leur a permis de faire un recensement et d'avoir un fichier.

Après l'étude la cellule de surveillance des SFD (structures financières décentralisées) a envoyé des lettres de mise ajout à toutes ces structures avec un délai bien sur.

Cette réglementation a bouleversée tout le système que le CADD a mis en place. Les rapports d'activités financiers par trimestre, par semestre et par ans doivent être adressés au Ministère des finances et de l'Economie. Nous devons chaque année prendre un auditeur externe qui viendra certifier les comptes et faire rapport qui sera envoyé à la BCEAO et L'UEMOA.

Cette initiative créée à la base sera désormais contrôler par l'Etat et ses instances. Depuis ce moment le C.A.D.D est dans des reformes :

Perspectives

Nous avons l'idée de la multiplier cette expérience dans d'autres localités au niveau national pour permettre à d'autres personnes d'en bénéficier.

-De créer d'autres coopératives de transformation du manioc en farine améliorée et en tapioca

CONCLUSION

L'auto gestion est notre principal facteur de mobilisation qui a donné naissance à plusieurs dynamiques économiques sociales et politiques. Cette alternative d'autogestion nous a permis en tant que femme de développer des dynamiques pouvant permettre l'amélioration de nos conditions de vie, et de devenir des véritables femmes battantes.

Donc nous devons continuer à dénoncer ces institutions de micro-finance et nous unir pour d'autres alternatives au niveau macro.

Je vous Remercie et la lutte continue